



## Compte-rendu Conseil Municipal du 08 juin 2022

Ouverture de la réunion du conseil municipal :

**Présents 15 :**

Mr Jean-François RODIER  
Mr André ARNAL  
Mme Caroline MALHERBES  
Mr Michel LACROIX  
Mme Françoise FOUSSAT  
~~Mr Cyrille SCIORETO~~

Mme Yvette COLOMB  
Mme Joëlle BASTIEN  
Mme Danielle LINARD  
~~Mr Jacques ROFFY~~  
Mme Cécile GANE  
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE  
Mr Pierrick GRAFFOILLERE  
Mr Willy VIOLLE  
Mr Hervé ROUX  
~~Mme Céline PRADEL~~  
Mme Anne DELHOSTAL  
~~Mr Jean PRIVAT~~

**Absents excusés 4 et procurations 3:**

Mr Cyrille SCIORETO à Mr André ARNAL  
Mr Jacques ROFFY (pas de procurations)  
Mme Céline PRADEL à Mme Anne DELHOSTAL  
Mr Jean PRIVAT à Mr Jean-François RODIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30.

Monsieur le Maire propose Mme Caroline MALHERBES comme secrétaire de séance.

Approbation du PV du 13/04/2022

Aucune observation- Adopté à l'unanimité.

**Tarifcation sociale des repas de la cantine scolaire**

Mise en place à compter du 1er septembre 2022 d'une tarification sociale à la cantine scolaire de Jussac afin de bénéficier du soutien financier de l'ÉTAT (2 euros par repas pour les tarifs inférieurs ou égaux à 1€).

Détermination des tarifs selon les QF :

QF inférieur ou égal à 1250 => 0,98€

QF compris entre 1251 et 2499 => 1€

QF égal ou supérieur à 2500 => tarif normal 3€

Seuls les repas effectivement pris seront facturés. Si le quotient familial n'est pas fourni le tarif maximal sera appliqué.

Tarifs applicables tant que la mesure est maintenue à condition que le dossier soit recevable et accepté par les services de l'État (ASP).

Tarifs révisables à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations – 2022

Réunion de la Commission Vie Associative le 06/06/2022.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
OCCE Ecole	3300		2500 (classe découverte)	
APE	2200		1000	
Amicale des Retraités	200			
Anciens Combattants AFN	450			
CAJ	1700			Remboursement des factures ENEDIS
CJRPJ	1000			
Comice Agricole	400			
ACCA Diane Jussacoise			350	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Camion RC15		150		150€ création association
Familles Rurales	7700			
Gymnastique volontaire	350			
Jussac Tennis Club	900	300		Voyage Rolland Garros
Retraite sportive Vallée de l'Authre	250			
Ancien U.S.J				Seulement si demande de subvention en dûe forme
Line Danse and Co	150			
Comité des fêtes	2000			
Pétanque Jussacoise	200			
Talents aiguilles	200			
Cantal Ecoute Cancer	150			
Team Lavigne	150			
Jussac Jump				pas de demande de subvention
Retraite heureuse au pré				pas de demande de subvention
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21300</b>	<b>450</b>	<b>3850</b>	

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
Donneurs de sang bénévoles	250			
Amicale des Prés Verts	200			
RC St Cemin			250	Seulement si demande de subvention en dûe forme
GVA	700	500		Voyage à Lorient
Handball NRJSC			100	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Ping du Pays de Naucelles			150	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Vergers de la Vallée de l'Authre	200			
USVA	2000			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3350</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
ADMR St Cernin	150			
Prévention routière	50			
GVA Aurillac France St Cernin			50	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Restos du Cœur	300			
Épicerie sociale ABC	200			
France Alzheimer 15	100			
ASED Cantal			150	Seulement si demande de subvention en dûe forme
AFAPCA			100	Seulement si demande de subvention en dûe forme
SPA			100	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>800</b>		<b>400</b>	

ASSOCIATIONS subventions exceptionnelles 2022	PROPOSITION exceptionnelle (€)	RESERV E en euros	TOTAL en euros	Observations
Sprinter Club Aurillacois	500	0	500	Championnat de France de chauffeur routier + 2 vins d'honneurs
Secours Catholique	0	500	500	Si ouverture du magasin sur Jussac
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>1000</b>	

PROPOSITION (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE (€)	RESERVE EN EUROS (€)	TOTAL GENERAL
<b>25 450</b>	<b>1 450</b>	<b>5 250</b>	<b>32 150</b>

**Les responsables d'associations :**

MR ARNAL (Pétanque Jussacoise), MME PRADEL (APE), MR VIOLLE (CAJ), MR ANDRE (ACCA La Diane Jussacoise), MME DELHOSTAL (Comité des fêtes) et MME MALHERBES (Familles Rurales) n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité.

**Demande de subvention au titre des amendes de police - 2022**

Les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Les travaux inscrits pour Jussac : installation de bornes à faisceaux lumineux sur 2 passages piétons sur la RD922 (montant des travaux estimé à 9 440.00€ HT).

Adopté à l'unanimité.

**Aide à la réflexion vers un programme pluriannuel d'actions "Petite Ville de Demain": plan de financement - Banque des Territoires**

Commune de Jussac : retenue pour participer au programme « Petites villes de demain ».

Dépôt d'une demande d'un co-financement auprès de la banque des Territoires pour réaliser notre étude d'ingénierie pour une aide à la réflexion vers un programme pluriannuel d'actions "PVD" visant à sécuriser une ou des opérations d'investissement à venir dans toutes leurs dimensions : technique, économique, juridique, financière, commerciale, foncière, temporelle, de gouvernance...

Le plan de financement prévisionnel de l'étude :

**DEPENSES**

Etude d'ingénierie décisionnelle : 40000€ TTC

**RECETTES**

DETR 2022 : 12 000€ HT

**Banque des Territoires : 20000 TTC**

Autofinancement communal : 8000 TTC

Résultat de l'étude : fin 2022

Adopté à l'unanimité.

**Contractualisation : Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Tranches**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 13-04-2022.**

Demande de subvention déposée au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 auprès du Conseil Départemental pour un projet d'aménagement du groupe Scolaire, en 3 tranches, pour un total de 1 000 000€ ht.

Tranche 1 = 400 000€ ht / Tranche 2 = 300 000€ ht/ Tranche 3 = 300 000€ ht

Adopté à l'unanimité.

**Contractualisation : Aménagement zone de sports et loisirs - Modification**

**ANNULE ET REMPLACE DE LA DELIBERATION DU 13-04-2022**

Demandes de subvention déposées auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport pour les aménagements concernent la zone de sports et de loisirs : un terrain multisports (City stade) et une piste de padel.

Le plan de financement prévisionnel :

**CITY STADE**

Montant ht = 75 820€ ht

ANS = 53 074€ ht soit 70%

REGION = 7 582€ ht soit 10%

COMMUNE = 15 164€ ht soit 20%

**PISTE DE PADEL**

Montant ht = 60 620€ ht

ANS = 42 434€ ht soit 70%

REGION = 6 062€ ht soit 10%

COMMUNE = 12 124€ ht soit 20%

**TOTAL**

Montant ht = 136 440€ ht

ANS = 95 508€ ht soit 70%

REGION = 13 644€ ht soit 10%

COMMUNE = 27 288€ ht soit 20%

Pour information : les travaux d'éclairage du terrain de foot n'étant pas un équipement structurant, ils ne sont pas éligibles aux subventions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

**Extinction de l'éclairage public**

L'éclairage public sera interrompu, sur le territoire de la commune, la nuit, dès que les adaptations nécessaires seront installées.

Dans quels buts ? : limiter les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité nocturne, préserver l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les consommations d'énergies (réduction de la facture de consommation d'électricité).

Le Maire prendra le ou les arrêtés précisant les modalités d'application, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Adopté à l'unanimité.

**Installation abris bus**

Dépôt d'une demande de subvention auprès de la REGION pour la réalisation de 2 abris bus sur la RD922.

Participation financière de la Région de 80% du montant des travaux (plafonnée à 25.000 Euros HT) la fourniture et la pose de l'abri seront pris en charge à 100% par la Région.

L'opération ne prend pas en charge la dalle béton nécessaire pour poser l'abri.

Adopté à l'unanimité.

**Voirie : acquisition d'une bande de terrain à Tandouire**

Acquisition par la Commune de l'assiette du futur espace public (voirie desservant les futures parcelles + terrain qui reçoit les collecteurs des eaux usées et des eaux pluviales) au lieu-dit « LES COMBES » à TANDOUIRE, d'une superficie de 210m<sup>2</sup> au prix de 5.60€ le m<sup>2</sup> de terrain, soit d'un montant de 1176€ ;

Frais de Géomètre (Madame SAUNAL) et de Notaire (Maître Jean-Marie HENRI) à la charge de la Commune

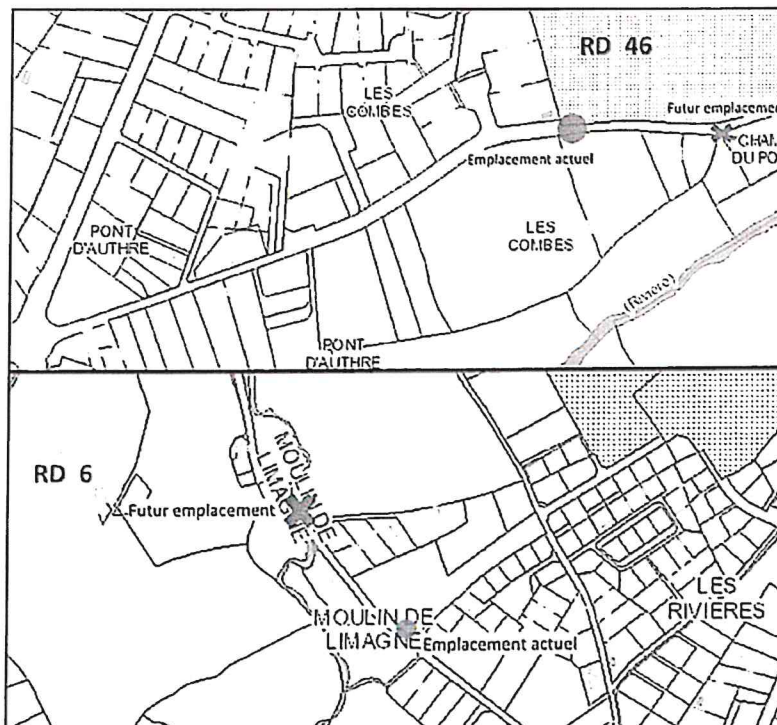
Classement des parcelles dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité.

**Voirie : déplacement des panneaux d'entrée sur la RD6 ET 46**

Dans le but de limiter la vitesse sur les routes départementales RD6 (route du Moulin de Limagne) et 46 (route de Montplaisir), déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération.

(implantation réalisée par les services du département)



Adopté à l'unanimité.

**Voirie : élargissement du Chemin des Rivières - Acquisition d'une bande de terrain**

Acquisition d'un bout de la parcelle AB7 (40m<sup>2</sup>) pour l'élargissement de la voirie Chemin des Rivières, au prix de 5.60€ le m<sup>2</sup> de terrain.

Classement de la parcelle dans le domaine public communal

Réfection de la clôture du terrain réalisée à l'identique et aux frais de la commune

Frais de document d'arpentage et d'acte notarié à la charge de la commune



Adopté à l'unanimité.

## Mise en place et approbation du règlement du marché (du dimanche matin)

Rédaction du règlement intérieur du marché hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

## Aménagement de la voirie Avenue de la Jordanne - MOE CIT - Consultation des Entreprises

Recours à l'assistance à Maîtrise d'ouvrage du CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) dans l'élaboration et le suivi du projet.

Au vu des tarifs du marché à bon de commande en cours, lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux avec un prix plafond.

Adopté à l'unanimité.

## Décisions du Maire

- Restructuration du mécanisme de fonctionnement de l'horloge de l'église de Jussac par l'entreprise BROUILLET & FILS 19600 NOAILLES pour 1644€ ttc.
- Restructuration du regard originel d'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit Caussac aujourd'hui devenu trop petit par l'Entreprise BARBET 15250 Jussac pour 2352€ ttc.

## Informations diverses

Mr LACROIX informe que l'une des cloches (de 400kg) de l'Église risque de tomber. L'entreprise BROUILLET & FILS 19600 NOAILLES a sécurisé le site. Devis de 3600€ pour la réparation.

Mr ARNAL informe qu'un contrat d'apprentissage de 10 mois à 35h/semaine au service Écoles est envisagé.

Les missions de l'apprenti(e) : garderie, cantine, ménage,...

Nécessité de saisir au préalable le comité technique départemental du CDG15.

Mme DELHOSTAL signale qu'elle trouve dommage que le spectacle du théâtre de rue ne soit pas maintenu pour cet été.

Mr le MAIRE précise que cette période est chargée en animations.

Monsieur le Maire informe que :

- Mr SCIORETO, Sabrina CAMBON et Stéphane LACHAZETTE ont une formation pour le fonctionnement du panneau lumineux le 09/06/22.
- Le système de vidéoprotection est opérationnel – Pas de sollicitation de la gendarmerie à ce jour.
- Les téléphones portables -mairie et ateliers techniques- sont actifs.
- 2 panneaux baskets vont être installés à l'école.

Aucun élu n'ayant de question, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21H50.

La secrétaire de séance : Caroline MALHERBES

Le Maire,

Jean-François RODIER

